

Wilaya de Boumerdes
Direction de la Jeunesse
Et des Sports
NIF : 099035015037135

AVIS DE CORRECTION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et suite à l'évaluation des offres techniques et financières, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Boumerdes, informe les soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°09/DJS/2025 portant : **Travaux de réhabilitation des infrastructures de jeunesse par lots**, de la correction de l'attribution provisoire des marchés en question parue dans journaux : الوسيط المغربي (Arabe) du 31/07/2025 et Le jeune indépendant (Français) du 31/07/2025, comme suit:

Projet	N° d'appel d'offres	LOT	Entreprise	N° d'offre	Montant de l'offre	Note technique obtenue	Délai	Observation
Travaux de réhabilitation des infrastructures de jeunesse par lots	09/DJS/2025	Lot N°01 : Travaux de réhabilitation du CSP à Beni Amrane	ETBPH-TCE KHELLAT RABAH NIF : 18635010053713900000	07	18 192 908,02 DA <u>Montant après correction :</u> 18 580 848,02 DA	47 pts	03 mois	Entreprise qualifiée techniquement et moins disant financièrement
		Lot N°02 : Travaux de réhabilitation du Camps de jeunes à Dellys	ETB TCE CHABLA MENOVAR NIF : 177350502412199	11	28 756 983,08 DA <u>Montant après correction :</u> 30 067 922,78 DA	49,66 pts	06 mois	Entreprise qualifiée techniquement et moins disant financièrement
		Lot N°03 : Travaux de réhabilitation de la Maison de jeunes à Bordj Menaïel (BOUIRI Boualem).	ETBPH TCE KEHILICHE AISSA NIF : 181173100078498	03	17 610 203,10 DA <u>Montant après correction :</u> 17 613 773,10 DA	48 pts	06 mois	Entreprise qualifiée techniquement et moins disant financièrement

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, chaque soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Boumerdes, dans un délai de (10) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, peuvent se rapprocher de la Direction de la jeunesse et des sports -service des investissements et des équipements -, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des marchés, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.